



UNE CHANSON  
POLITIQUE INÉDITE

*En Patois Lyonnais*



**C'**est à un obligeant érudit lyonnais qu'est due la communication de la chanson politique suivante, laquelle est de Revérony, comme l'indique une annotation de Cochard sur la copie trouvée dans les papiers de celui-ci. Je dois d'autant plus de reconnaissance à M. Gustave Véricel pour cette communication, que non seulement la chanson est sa propriété, mais encore qu'elle fait partie d'un recueil de chansons sur la Révolution que M. Véricel publiera plus tard. En attendant, il m'a autorisé à éditer celle-ci, particulièrement intéressante pour nous, à cause du langage populaire. Que M. Véricel reçoive ici tous mes remerciements. Inutile de dire que la chanson est

inédite, à ma connaissance du moins. Nous en donnons la traduction, accompagnée de quelques remarques (1).

En tête Cochard a écrit : *Chanson faite en 1789*. Cette date est évidemment erronée. La chanson n'a pas été écrite au moment de la Révolution, lorsque la royauté était déjà expirante, mais dans les années troublées qui ont précédé cette date.

L'auteur s'y plaint du « trêta avouai l'Anglai ». Or, il s'agit du traité de Versailles, signé le 3 décembre 1783. « Lo grou monchu de Paris », qui est le favori du roi, est certainement Calonne, nommé contrôleur général le 3 novembre 1783. Il ne peut être ici question de la seconde nomination de Necker en 1788, car Revérony savait, comme tout le monde, que Necker, loin d'être le « mami » du roi, ne rentrait qu'imposé, et d'ailleurs Revérony n'aurait pas donné le titre de « monchu de Paris » au célèbre « monsieur de Genève ».

La chanson doit donc être de 1786, au moment où le désordre et la détresse étaient au comble, où les systèmes politiques et financiers affluaient de toutes parts, et où Calonne avait pris le parti de convoquer l'assemblée des Notables, en annonçant qu'il lui demanderait l'égalité répartition des impôts, l'anéantissement des privilèges d'État, l'abolition des corvées et de la gabelle. C'est probablement « la gran ouvre », à laquelle fait allusion le dernier couplet.

L'auteur fait parler un paysan lyonnais, qui expose ses doléances.

---

(1) Je garde l'orthographe du manuscrit, toute irrégulière qu'elle est. Sa traduction suffira pour faire comprendre les changements à faire pour la régulariser.

Air du cantique de l'Enfant prodigue : *Je suis à la fin résolu.*

*Ah ! bon Dieu ! que nutron rai  
A gran ouvre (2), cela fai !  
Faudret qu'il à bien grand'eymo (3),  
Un parfon-n-et (4) fiar espri  
Per accordau (5) lo sistêmo  
De cela tropa d'ecri.*

« Ah ! bon Dieu ! que notre roi — a grand ouvrage, cette fois ! — Il faudrait qu'il eût une bien grande intelligence, — un esprit fier et profond pour accorder les systèmes — de cette foule d'écrits. »

*To lo monde vou lo bien,  
Mè lo fère est lo malin ;  
Car un chacun crin la tochi (6),  
Et voudret que son vaisin  
Solet (7) payi la briochi,  
Et que sai ne payi (8) rin.*

(2) *Ouvre* est le même que le patois *oura*, *d'opera*.

(3) *Eymo*, mot encore constamment usité sous la forme *ème*. *D'aestima*, ou mieux subst. verb. *d'aestimare*.

(4) *Parfon-n-et*. *N* est la liaison euphonique, la prononciation de *d* final de *parfond* ne se faisant plus sentir depuis longtemps.

(5) *Accordau*. *Au* est une graphie fautive pour indiquer un *ô* très long : *accordô*. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle *ô* commençait à remplacer *a* final des verbes de la première conjugaison.

(6) *Tochi* répond à un fictif *touche*, subst. verb. de *toucher*.

(7) *Solet*, diminutif roman de *solus*, encore employé dans le patois ; fém. *soletta*. Les vieux poètes disent souvent *seulette* pour *seule* : « Gentille Annette, — Tu vas *seulette*, etc. »

(8) *Payi*, prononc. pa-yi.

« Tout le monde veut le bien, — mais le difficile est de le faire ; — car chacun chacun craint les coups — et voudrait que son voisin — payât tout seul la brioche, — et que lui-même ne payât rien. »

*Si l'on pou bien reparti  
Lo liars que nos faut bailli,  
Je feran notre fenaille (9);  
Je besseran in chantant,  
Et mingeran la polaille (10)  
Cinquante dou fai (11) par an.*

« Si l'on peut (pouvait) bien répartir — l'argent qu'il nous faut donner, — nous ferions nos fenaisons; — nous bêcherions en chantant — et nous mangerions la poule — cinquante-deux fois par an. »

*Si zu (12) povian raconta (13)  
A nutron Rai bien-aima (13) !  
Mè ze ne sau pau écrire.*

---

(9) Je ne connais pas le mot *fenaille*, quoi qu'il soit régulièrement formé sur *fen* « foin », et ne suis pas sûr qu'il ne faille pas lire *senailles* « semailles » (*seminalia*), qui se prêterait mieux au sens, les semailles exigeant des avances, mais non pas les fenaisons.

(10) *Polaille* (*pullalea*). Vieux mot français, encore employé par La Fontaine. Ici, par allusion au célèbre mot d'Henri IV.

(11) *Fai* (*vices*) est altéré. Le patois est *veys*.

(12) *Zu* pour *ju*. Révérony faisait souvent zézayer les Lyonnais. Je doute que cette habitude ait été bien répandue.

(13) *Raconta*, *aima*. Ici l'auteur ne fait plus *are* égal à *ô*, comme dans *racontau* (v. note 5). Cela semble indiquer qu'il y avait encore hésitation sur ce phénomène phonétique, ou bien l'auteur s'est oublié.

*Fa má n'avai gin (14) d'esprit !  
Là, que porion-ju (15) li dire ?  
— Lo gros mingeon lo petit !*

« Si nous pouvions raconter — à notre Roi bien-aimé !  
— Mais je ne sais pas écrire. — Il fait mauvais n'avoir point  
d'esprit ! — Là, que pourrions-nous lui dire [sinon] : —  
Les gros mangent les petits. »

*Il u sa, y a grand tin,  
Mê lausse ! y n'avance rin ;  
Il a biau ringi la colla (16),  
La fixa égalamin,  
Son ouvre est mis en ribotta (17)  
Par lo saule grapignan (18).*

« Il le sait, il y a longtemps, — mais, las ! cela n'avance à  
rien ; — il a beau arranger la cote, — la fixer avec égalité,  
— son ouvrage est détruit — par les sales maltôtiers. »

*Coman poran-ju payi  
Los liars que nos faut bailli ?*

(14) *Gin*, vieux fr. *gens* (*genus*), particule négative, employée constamment en patois, et même encore quelquefois à Lyon.

(15) *Ju*. Ici l'auteur a oublié de faire zézayer son orateur.

(16) *Colla*, c'est la cote de l'impôt.

(17) *Mettre en ribotte* est une expression encore employée pour abimer, mettre en désordre. C'est *ribotte*, débauche, pris au figuré.

(18) *Grapignan*. Ce sont les partisans, maltôtiers, fermiers, qui grivelaient sur l'impôt. Le *grapignan* est un *grippe-sous*, un homme qui « gratte ». Fait probablement sur le prov. *grapa*, râcler, gratter, d'un rad. *grap*, d'orig. german.

*Los ouvris sont sins ressorça;  
Nutron blâ reste in revorsa (19),  
Nutron vin dans lo cavon.*

« Comment pourrons-nous payer — l'argent qu'il nous faut donner? — les ouvriers sont sans ressource; — nos blés restent dans nos greniers, — notre vin dans les caves. »

*Lo traita avouai (20) l'Anglai  
No-z-érecinte cetta fai.  
No-z-an farci de cotona,  
De drap que ne volons gin (21);  
De nutr'etoffa si bun  
Lo dias que (22) n'acheton rin.*

« Le traité avec l'Angleterre — nous épuise, cette fois. — Ils nous ont farci de cotonades, — de draps qui ne valent rien; — de notre si bonne étoffe, — ces diables-là n'achètent point du tout. »

(19) La *revorsa* (*re-vorsa*, de *vorto*) est une fosse que l'on creuse sur le bord d'un champ ou d'un jardin et dans laquelle on enfouit les cailloux. C'est aussi une fosse où l'on dépose de jeunes plants (couchés obliquement de manière que le feuillage reste à l'air) pour empêcher les racines de sécher, en attendant la plantation. Cette opération s'appelle *mettre en revorsa*. L'expression de « blés en revorsa » dans la chanson semblerait indiquer que le paysan lyonnais connaissait l'usage des silos. Mais il n'en est rien. L'expression doit être prise au figuré, pour blés qui attendent inutilement la vente.

(20) *Avouai* (*apud hoc*). Dans l'*Entrée de Bacchus* (1627), *avoy*.

(21) *Gin*, v. note 14.

(22) *Dias que*, lisez *diasque*, piémontais *diaschne*, euphémisme pour *diable*. Le mot doit avoir une origine d'outre-monts.

*Lo grou monchu de Paris,  
 Qui du Rai est lo mami (23),  
 Que l'on dit tan que no-z-aume,  
 Faudra qui fasse intention (24),  
 Que faut rebailli de l'aume  
 U comarci de Lyon.*

« Le gros monsieur de Paris, qui est le favori du roi ; — et dont on dit qu'il nous aime tant, — il faudra qu'il fasse attention — combien il est nécessaire de redonner de l'âme — au commerce de Lyon. »

*Quand celo puvre navet (25)  
 N'an gin (26) de liars au gossel,  
 Y ne payan pas follietta (27).  
 Y n'an gin (26) de quai migi.  
 Nu perdan nutre recetta;  
 Lo grou perdan leur loyi.*

« Lorsque ces pauvres ouvriers en soie — n'ont point d'argent dans leur gousset, ils ne paient pas chopine. — Ils

(23) *Mami*, terme d'amitié pour un tout petit enfant. Au figuré quelqu'un de chéri. *D'ami*, avec répétition enfantine de *m* médiale à l'initiale. *Lo mami* est sans doute Calonne, comme on l'a vu plus haut.

(24) *Intencion* pour *attention*. Mot estropié avec intention et attention. — Les corruptions de ce genre sont du reste continuelles dans le parler populaire.

(25) *Navet*, sobriquet des canuts au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le mot s'est perdu. De *navette*. Cela faisait en même temps calembour et allusion à la pâleur habituelle du canut.

(26) *Gin*, v. note 14.

(27) *Follietta*, mesure de vin, contenant la moitié d'un pot. Ne pas confondre avec la *feuilleta*, aujourd'hui *feuillette*, de 105 litres environ.

n'ont rien à manger. — Nous perdons notre recette ; — les riches perdent leurs loyers. »

*Faudret par lo solagi,  
Du-z- intra bessa lo pri.  
Nutron vin ne vaut l'anéa (28)  
Que six vingt sous (29) bin sovant :  
I-z-u font bailli d'intréa (30)  
Incor mè de doze franc (31)!*

« Il faudrait, pour les soulager, — baisser le prix des entrées. — Notre vin ne vaut l'année — bien souvent que 6 francs : — ils lui font payer pour l'entrée — encore plus de 12 francs ! »

*De nutron Diu la bonta  
Vodra bin no-z-assista,  
Y fara, per la gran ouvre (32),*

---

(28) *Anéa*. *Anée de vin*, mesure contenant environ 105 litres. D'*asinata* ; anée « charge d'un âne ». La forme patoise était *ana*, aujourd'hui *oné*. Cette forme a été francisée en *anéa* par l'auteur, probablement pour obtenir une rime féminine.

(29) *Six vingt sous*, 6 francs. Le vin était donc à 6 francs l'hectolitre. Il est vrai que, d'après les économistes, depuis le commencement du siècle jusqu'à son milieu, la valeur de l'argent aurait diminué d'un tiers. Je crois que c'est trop peu et que l'on peu dire hardiment que le franc de 1784 valait plus de 2 francs d'aujourd'hui. Mais l'hectolitre de vin à 12, et même à 15 francs, est encore un prix extrêmement bas.

(30) *Intréa*, même observation que pour *anéa* (v. note 28).

(31) *Douze francs* d'entrée ! Le double du prix d'achat ! Ce droit est absolument effrayant.

(32) *Ouvre* (v. note 2). On a vu plus haut qu'il s'agit probablement de la convocation de l'assemblée des Notables.

*Que se parpare aujord'hui,  
 Que n'y ara gin mè (33) de pouvre.  
 Je vo-z-u (34) souaite à tartui (35).*

« La bonté de notre Dieu — voudra bien nous assister. — Il fera, par le grand ouvrage, — qui se prépare aujord'hui, — qu'il n'y aura plus de pauvres. — Je vous le souhaite à tous. »

Hélas, cent ans se sont écoulés, et le souhait du pauvre canut n'est pas encore réalisé ! il y a toujours des pauvres. — Et il y en aura longtemps, je le crains, car même en admettant que tout fût si bien que nul ne demeurât sans gagne-pain, il faudrait encore qu'il n'y eût plus de vices. Et cela ne paraît pas près de ne plus être.

N. DU PUITSPÉLU.

---

(33) *Gin mè*. *Gin* « pas (v. note 14) » et *mè* « plus », de *magis*. Littéralement : « Qu'il n'y aura pas plus de pauvres ». *Pas* joue un rôle purement explétif.

(34) *Je vo-z-u*. *U* représente l'adverbe *y*. Littéralement « je vous *y* souhaite », comme on dit en français populaire. Même observation pour le vers qui commence le cinquième couplet.

(35) *Tartui* (*trans tutti*), tous. C'est le *tretous* des paysans de Molière.